

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.204

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE « RENAISSANCE » - DÉSAFFECTATION DE DIX PLACES DE STATIONNEMENT BOULEVARD DE LA PERCHE À ROYAN

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Par des décisions n° 20.085 du 24 février 2020 et n° 22.614 du 7 septembre 2022 (avenant n°1), la Ville de Royan a conclu un bail professionnel avec la Société Civile Immobilière « la Renaissance Médicale », représentée par les Docteurs Romain LEROY, Vincent MAGNES, Julien MARIYAMATHURANAYAGAM et Maria ARULNAYAGAM, pour la mise à disposition au profit de cette société d'une maison de santé pluridisciplinaire, située 18 rue Léonard de Vinci à Royan, afin que les locataires puissent y exercer leur profession de médecine libérale et paramédicale.

L'article 2 du bail professionnel précité dispose que le locataire bénéficiera, après désaffectation et déclassement du domaine public, de dix places de stationnement privatives.

Par un arrêté municipal n° 22.2277 du 7 septembre 2022, la circulation et le stationnement ont été interdits sur dix places de stationnement du parking situé aux abords de la maison de santé, boulevard de la Perche à Royan. Une signalisation et une matérialisation au sol ont été mises en place.

Comme en attestent les fiches de main courante établies par le service de la police municipale de Royan les 19 septembre, 7 octobre et 16 novembre 2022, jointes en annexes, il convient de constater la désaffectation de ces dix places de stationnement, opération qui consiste à remarquer qu'elles ne sont plus affectées à l'usage du public et qu'elles ne servent pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater que ces dix places de stationnement ne sont plus affectées à l'usage direct du public

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.112-1 et R.122-2,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2,
- Vu le Code de voirie routière, et notamment l'article L.141-3,
- Vu l'arrêté municipal n° 22.2277 du 7 septembre 2022,
- Vu les fiches de main courante établies par le service de la police municipale de Royan les 19 septembre, 7 octobre et 16 novembre 2022,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de constater et d'approuver la désaffectation à usage du public de dix places de stationnement, situées boulevard de la Perche à Royan, aux abords de la maison de santé pluridisciplinaire « Renaissance », telles qu'elles figurent sur le plan joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

VILLE DE ROYAN

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PARKING BOULEVARD DE LA PERCHE

PL/CB
APM 22/2277

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),

Vu la demande présentée par la Ville de Royan,

Considérant qu'il importe de privatiser 10 places sur le parking du boulevard de la Perche,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur 10 places sur le parking du boulevard de la Perche (suivant plan joint).

ARTICLE 2 : Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 07 septembre 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 09 septembre 2022

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-204-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022



APP N° 22/2277

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Police Municipale



FICHE MAIN COURANTE N° 2022006355

 Lundi 19 septembre 2022 à 10:12
 Bulletin de service numéro 2022 09 000019

Rédacteur : TOURET Antoine (Mat: 9 131) Objet : Divers Source : Origine : Consigne Ecoles/collèges : Auteurs/victmes. : Suites : Avis Poste Directeur Police Municipale - Alpha Adresse : BOULEVARD DE LA PERCHE Quartier 9 LA METAIRIE Marque : Modèle : Immatriculation : Requérant : Date de fin : 19/09/2022 à 10:16	<div style="text-align: center;">  Main courante non validée </div> <hr/> Intervenants (5507) IMBASCIATA Alexandre (8916) SOUFFI Stéphane (9131) TOURET Antoine
--	--

OBSERVATIONS

-- Sur demande du CDS nous nous transportons Boulevard de la Perche et constatons que les 10 places de parking ne sont pas utilisées par des tiers.
 --- Reprise de la patrouille.--

Observations Complémentaires

Néant

Rapports

Néant

Tiers

Néant

Véhicules

Marque / Modèle	Immatriculation / Genre	Assurance
-----------------	-------------------------	-----------

Photo N°1 photo1 attachée à la Main Courante N°2022006355



Photo N°2 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2022006355




MISE EN LIGNE LE 09-12-2022
FICHE MAIN COURANTE N° 2022006843

 Vendredi 07 octobre 2022 à 11:30
 Bulletin de service numéro 2022 10 00008

Rédacteur : LANDES Pascal (Mat: 5 854) Objet : Divers Source : Origine : Consigne Ecoles/collèges : Auteurs/victmes : Suites : Sans suite Adresse : BOULEVARD DE LA PERCHE Quartier 9 LA METAIRIE Marque : Modèle : Immatriculation : Requérant : Date de fin : 07/10/2022 à 11:35	 Main courante non validée
	Intervenants (5854) LANDES Pascal

OBSERVATIONS

Nous nous transportons Boulevard de la Perche et constatons que les 10 emplacements se trouvant sur le parking entre la boulangerie et les immeubles ne sont pas utilisés par des véhicules ou autres.
 Constat réalisé à toute fin utile,

Observations Complémentaires

Néant

Rapports

Néant

Tiers

Néant

Véhicules

Marque / Modèle	Immatriculation / Genre	Assurance
-----------------	-------------------------	-----------

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Photo N°1 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2022006843





MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

FICHE MAIN COURANTE N° 2022007694

 Mercredi 16 novembre 2022 à 10:30
 Bulletin de service numéro 2022 09 000019

Rédacteur : LANDES Pascal (Mat: 5 854) Objet : Divers Source : Origine : Consigne Ecoles/collèges : Auteurs/victmes. : Suites : Adresse : BOULEVARD DE LA PERCHE Quartier 9 LA METAIRIE Marque : Modèle : Immatriculation : Requéant : Date de fin :	<div style="text-align: center;">  Main courante non validée </div> <hr/> Intervenants <div style="text-align: center;">Néant</div>
---	--

OBSERVATIONS

Nous nous transportons Boulevard de la Perche et constatons que les 10 emplacements se trouvant sur le parking entre la boulangerie et les immeubles ne sont pas utilisés par des véhicules ou autres.
 Constat réalisé à toute fin utile,

Observations Complémentaires

Néant

Rapports

Néant

Tiers

Néant

Véhicules

Marque / Modèle	Immatriculation / Genre	Assurance
-----------------	-------------------------	-----------

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

Photo N°1 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2022007694

